



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 26 JUIN 2024

**AFFAIRE N° 03-20240626**

**ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU  
BUREAU**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juin à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>e</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 19 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Christian LANDRY, le doyen d'âge (à l'affaire n° 01-20240626), puis de celle de Monsieur Jacquet HOARAU, le Président de séance (de l'affaire n° 02-20240626 à n° 13-20240626), ainsi que celle de Monsieur Bachil VALY, 1<sup>er</sup> Vice-Président (de l'affaire n° 14-20240626 à l'affaire n° 19-20240626).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 42

Absents représentés : 06

Absents : 00

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à n° 13-20240626), THIEN AH KOON Patrice, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENGE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie (de l'affaire n° 01 à n° 05-20240626), BENARD Monique (de l'affaire n° 01 à n° 03-20240626), FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

**- Commune de Saint-Joseph -**

LANDRY Christian, HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

## **ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

### **- Commune du Tampon -**

BASSIRE Nathalie par FONTAINE Gilles (de l'affaire n° 06 à n° 19-20240626), BENARD Monique par SOUBAYA Josian (de l'affaire n° 04 à n° 19-20240626).

### **- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par LEVENEUR Inelda, K/BIDI Emeline représentée par HOAREAU Sylvain, FULBERT GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry représenté par LEBON David.

### **- Commune de l'Entre-Deux -**

PAYET Gilles représenté par BENARD Monique (de l'affaire n° 01-20240626 à l'affaire n° 03-20240626).

## **ETAIENT ABSENTS**

### **- Commune de l'Entre-Deux -**

PAYET Gilles (de l'affaire n° 04-20240626 à l'affaire n° 19-20240626).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Doris TECHER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

---



**AFFAIRE N° 03-20240626****ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Le Président informe qu'il a été procédé aux formalités de publicité de la délibération relative à la détermination du nombre de Vice-présidents.

Il rappelle qu'après que le Conseil communautaire ait fixé le nombre de vice-présidents et, éventuellement les autres membres du bureau, il convient de procéder à leur élection.

L'élection des vice-présidents a lieu au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Il est à noter que la parité n'est pas obligatoire dans les bureaux communautaires.

L'article LO2122-4-1 du CGCT interdit aux personnes n'ayant pas la nationalité française d'être élues maire ou adjoint. Par analogie, un ressortissant d'un pays de l'Union Européenne, s'il peut être candidat au mandat de conseiller communautaire ne peut cependant pas être élu à un poste de président ou de vice-président.

Le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

L'ordre de l'élection des vice-présidents détermine leur rang.

Un scrutin doit avoir lieu pour l'élection de chacun des vice-présidents.

S'agissant des éventuels autres membres du bureau, il convient d'appliquer les mêmes modalités que pour l'élection des vice-présidents.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun d'entre eux, au scrutin uninominal à trois tours.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-2 et L.5211-10,

Il est donc proposé à l'Assemblée de procéder à l'élection des Vice-Présidents et des autres membres composant le bureau.

**I – Le déroulement du scrutin**

L'élection de chacun des Vice-présidents a lieu successivement selon les modalités ci-dessous.

A l'unanimité des suffrages, le bureau est composé comme suit :

- la présidente du bureau de vote : Mme Isabelle GROSSET PARIS ; le président suppléant : M. Olivier RIVIERE,
- les assesseurs : M. Charles Emile GONTHIER, M. HOAREAU Sylvain ; les assesseurs suppléants : Mme Nathalie BASSIRE, M. THERINCOURT Jean-Pierre,
- les scrutateurs : Mme Vanessa COURTOIS, Mme LEICHNIG Stéphanie ; les scrutateurs suppléants : M. David LEBON, Mme Catherine TURPIN,
- la secrétaire : Mme Doris TECHER ; la secrétaire suppléante : Mme Laurence MONDON.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Communauté d'Agglomération du Sud. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

## **II – Élection des Vice-Présidents**

### **II – 1. Élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président**

La candidature de Monsieur Bachil VALY est enregistrée.

#### **Résultats du premier tour du scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et les votes blancs (art. L.66 du code électoral) : 19
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 29
- e. Majorité absolue : 25



f. Ont obtenu :

- Monsieur Bachil VALY : 29 voix

**Monsieur Bachil VALY a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.**

## **II – 2. Élection du 2<sup>e</sup> Vice-Président**

Les candidatures de Monsieur Patrice THIEN AH KOON et Monsieur Gilles FONTAINE sont enregistrées.

### **Résultats du premier tour du scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et les votes blancs (art. L.66 du code électoral) : 01
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 47
- e. Majorité absolue : 24
- f. Ont obtenu :
  - Monsieur Patrice THIEN AH KOON : 27 voix
  - Monsieur Gilles FONTAINE : 20 voix

**Monsieur Patrice THIEN AH KOON a été proclamé 2<sup>e</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.**

## **II – 3. Election de la 3<sup>e</sup> Vice-Présidente**

La candidature de Madame Vanessa COURTOIS est enregistrée.

### **Résultats du premier tour du scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et les votes blancs (art. L.66 du code électoral) : 18
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 30

e. Majorité absolue : 16

f. Ont obtenu :

- Madame Vanessa COURTOIS : 30 voix

**Madame Vanessa COURTOIS a été proclamée 3<sup>e</sup> Vice-Présidente et a été immédiatement installée.**

#### **II – 4. Élection du 4<sup>e</sup> Vice-Président**

La candidature de Monsieur Albert GASTRIN est enregistrée.

##### **Résultats du premier tour du scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et les votes blancs (art. L.66 du code électoral) : 18
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 30
- e. Majorité absolue : 16
- f. Ont obtenu :
  - Monsieur Albert GASTRIN : 30 voix

**Monsieur Albert GASTRIN a été proclamé 4<sup>e</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.**

#### **II – 5. Élection de la 5<sup>e</sup> Vice-Présidente**

La candidature de Madame Catherine TURPIN est enregistrée.

##### **Résultats du premier tour du scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et les votes blancs (art. L.66 du code électoral) : 16



d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 32

e. Majorité absolue : 17

f. Ont obtenu :

- Madame Catherine TURPIN : 32 voix

**Madame Catherine TURPIN a été proclamé 5<sup>e</sup> Vice-Présidente et a été immédiatement installée.**

## **II – 6. Élection du 6<sup>e</sup> Vice-Président**

La candidature de Monsieur Daniel MAUNIER est enregistrée.

### **Résultats du premier tour du scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et les votes blancs (art. L.66 du code électoral) : 18
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 30
- e. Majorité absolue : 16
- f. Ont obtenu :
  - Monsieur Daniel MAUNIER : 30 voix

**Monsieur Daniel MAUNIER a été proclamé 6<sup>e</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.**

## **II – 7. Élection de la 7<sup>e</sup> Vice-Présidente**

La candidature de Madame Isabelle GROSSET PARIS est enregistrée.

### **Résultats du premier tour du scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et les votes blancs (art. L.66 du code électoral) : 17

d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 31

e. Majorité absolue : 16

f. Ont obtenu :

- Madame GROSSET Isabelle PARIS : 31 voix

**Madame Isabelle GROSSET PARIS a été proclamée 7<sup>e</sup> Vice-Présidente et a été immédiatement installée.**

## **II – 8. Élection de la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente**

La candidature de Madame Evelyne ROBERT est enregistrée.

### **Résultats du premier tour du scrutin :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et les votes blancs (art. L.66 du code électoral) : 17

d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 31

e. Majorité absolue : 16

f. Ont obtenu :

- Madame Evelyne ROBERT : 31 voix

**Madame Evelyne ROBERT a été proclamée 8<sup>e</sup> Vice-Présidente et a été immédiatement installée.**

## **II – 9. Élection du 9<sup>e</sup> Vice-Président**

La candidature de Monsieur Jeannot LEBON est enregistrée.

### **Résultats du premier tour du scrutin :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et les votes blancs (art. L.66 du code électoral) : 19



d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 29

e. Majorité absolue : 15

f. Ont obtenu :

- Monsieur Jeannot LEBON : 29 voix

**Monsieur Jeannot LEBON a été proclamé 9<sup>e</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.**

## **II – 10. Élection du 10<sup>e</sup> Vice-Président**

La candidature de Monsieur Alin GUEZELLO est enregistrée.

### **Résultats du premier tour du scrutin :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et les votes blancs (art. L.66 du code électoral) : 18

d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 30

e. Majorité absolue : 16

f. Ont obtenu :

- Monsieur Alin GUEZELLO : 30 voix

**Monsieur Alin GUEZELLO a été proclamé 10<sup>e</sup> Vice-Président et a été immédiatement installé.**

## **III – Élection des conseillers délégués**

### **III – 1. Élection de la 1<sup>ère</sup> Conseillère déléguée**

La candidature de Madame Francemay PAYET TURPIN est enregistrée.

### **Résultats du premier tour du scrutin :**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et les votes blancs (art. L.66 du code électoral) : 17
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 31
- e. Majorité absolue : 16
- f. Ont obtenu :
  - Madame Francemay PAYET TURPIN : 31 voix

**Madame Francemay PAYET TURPIN a été proclamée 1<sup>ère</sup> Conseillère déléguée et a été immédiatement installée.**

### **III – 2. Élection du 2<sup>e</sup> Conseiller délégué**

La candidature de Monsieur Jean Pierre THERINCOURT est enregistrée.

#### **Résultats du premier tour du scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau et les votes blancs (art. L.66 du code électoral) : 17
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 31
- e. Majorité absolue : 16
- f. Ont obtenu :
  - Monsieur Jean Pierre THERINCOURT : 31 voix

**Monsieur Jean Pierre THERINCOURT a été proclamé 2<sup>e</sup> Conseiller délégué et a été immédiatement installé.**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,**

  
**Doris TECHER**



**Le Président de la CASUD,**

  
**Jacques HOARAU**

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 10/07/2024